

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1926 - page 926

972 - Martinique

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de la Martinique.

THEOS TELEVISION.

Objet : d'assurer la promotion, la production, la diffusion, et de favoriser la représentation sur tous supports, de tous programmes audiovisuels, notamment par l'organisation, tant en France qu'à l'étranger, de toutes manifestations permettant de faire connaître les programmes audiovisuels et d'aider à leur commercialisation; par la participation effective à toutes manifestations afin d'y présenter les programmes audiovisuels, par la réalisation, la production et l'édition de tous documents d'information utiles à la production ou la distribution, actives à l'exportation, d'inciter, d'organiser et de mettre en oeuvre toutes actions de formation et d'information, de rechercher et de mettre en oeuvre tous moyens de nature à faciliter l'adaptation des programmes aux exigences des marchés et d'une manière générale, de mettre en oeuvre toutes dispositions et d'engager toutes actions propres à développer l'exportation des programmes ainsi que toutes activités connexes valorisant l'association.

Siège social : Numero 47 - Etage 3 Immeuble Blois, résidence Le Chateau Lameynard, 97200 Fort-de-France .

Site internet : <http://www.theostv.tv>.

Date de la déclaration : 6 février 2015.